

## **S'installer à Sevran**

Bienvenue aux nouveaux Sevranaïis !

### **Pour tous les renseignements administratifs, la mairie et l'ensemble de ses services sont à votre disposition**

#### **Centre administratif Paul-Eluard**

26, avenue du Général-Leclerc

93270 Sevran

Tél. : 01 49 36 52 00

Fax : 01 49 36 52 01

Vous devez signaler votre changement d'adresse auprès des services suivant :

- La Poste de votre ancien domicile pour la réexpédition de votre courrier pendant un an
- Vos assurances
- Votre banque

#### **Sécurité sociale/CPAM Centre n°146**

8, rue Lucien Sportisse

Tél : 0820 904 193

Fax : 01 49 36 58 62

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h

Permanences d'assistantes sociales spécialisées CRAMIF  
réception sur rendez-vous à prendre au 01 49 36 58 65

#### **L'Hôtel des Impôts (Perception)**

20, rue Lucien Sportisse

Tél : 01 43 83 75 04

#### **La Préfecture de Bobigny**

Cité Administrative

124, rue Carnot - 93000 Bobigny

Tél : 01 41 60 60 60

Pour en savoir plus, consultez le [site de la Préfecture de Seine-Saint-Denis](#)

#### **La caisse d'allocations familiales**

Pour en savoir plus, consultez le [site de la Caisse d'Allocations Familiales](#)

#### **La mairie de Sevran pour :**

- Faire modifier votre adresse sur votre carte nationale d'identité et votre passeport.
- Vous inscrire sur les listes électorales muni d'une pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, de gaz ou d'électricité ) et éventuellement de la carte électorale de votre ancienne commune. Cette inscription est aussi valable pour les personnes qui changent de quartier.

Pour plus de renseignement, prenez contact avec :

#### **Direction de la population**

##### **Centre administratif Paul-Eluard**

26, avenue du Général-Leclerc 93270 Sevran

Tél : 01 49 36 51 85

#### **Jours et horaires d'ouverture**

- Lundi : Fermé (sauf permanences décès)
- Mardi, mercredi, jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
- Samedi : de 8h30 à 12h

**Attention,** fin de la prise en charge de certaines demandes,

15 minutes avant la fermeture

## Pour votre véhicule

Dans le mois qui suit votre déménagement, si vous avez un véhicule motorisé, vous devez effectuer une demande de changement de carte grise auprès de la Sous-Préfecture du Raincy :

Remarque : Coût en fonction de la nature et de l'ancienneté du véhicule

Le service des cartes grises de la préfecture est définitivement fermé depuis le 06 novembre 2017.

Pour toute(s) démarche(s) relative(s) à l'immatriculation d'un véhicule, veuillez vous rendre sur le site : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ou <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

**Pour rappel :** Toutes les demandes envoyées en préfecture sont systématiquement retournées à l'utilisateur en courrier simple.

Pour en savoir plus :

### **La Sous-Préfecture du Raincy**

57, avenue Thiers - 93340 Le Raincy

Tél : 01 43 01 47 00

[Site de la Préfecture de Seine-Saint-Denis](#)

## Pensez à vos nouveaux abonnements !

### **Les démarches pour l'électricité et le gaz naturel auprès de votre fournisseur d'énergie**

- Avant de quitter votre logement actuel, résilier votre ou vos contrat(s) de fourniture d'énergie (électricité, gaz).
- Avant d'emménager dans votre nouveau logement, prendre contact avec le (ou les) fournisseur d'énergie de votre choix pour souscrire un contrat.
- Le jour du déménagement: relever le(s) compteur(s) de votre ancien ET de votre nouveau logement. Transmettre les index au(x) fournisseur(s) concerné(s).
- Si votre nouveau logement n'est pas raccordé au réseau d'électricité (/de gaz), demander son raccordement plusieurs semaines à l'avance.

- [Plus d'info](#)

### **Pensez aussi à votre opérateur fournisseur d'accès:**

- Internet, télévision, téléphonie.

## Inscription dans les écoles maternelles et primaires

Votre enfant a plus de trois ans ?

Pensez à l'inscrire en maternelle. Plus d'infos [en cliquant ici](#).

Le Service enfance/Enseignement/Restauration scolaire vous proposera une affectation dans l'établissement correspondant à votre lieu d'habitation. C'est la direction de l'école concernée qui confirme l'inscription de l'enfant. Le passage de l'école maternelle à l'école primaire est automatique.

Pour plus de renseignement, prenez contact avec :

### **Direction de l'enfance, de l'enseignement et de la restauration scolaire**

Pavillon aux histoires

1, avenue de Livry

Tél : 01 49 36 51 55

Fax : 01 49 36 52 08

Horaires :

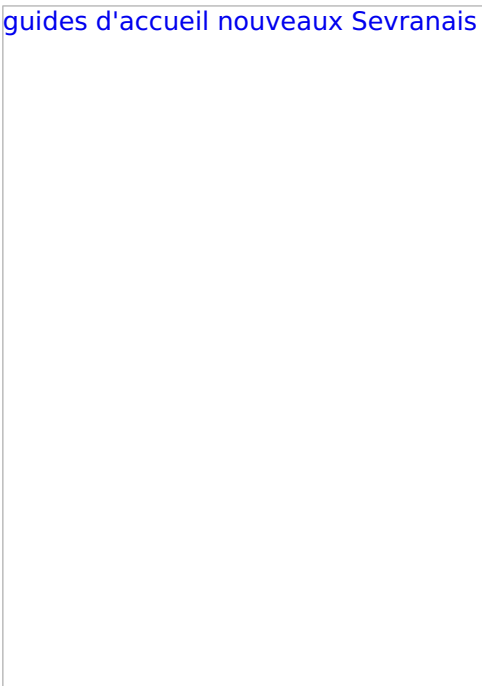
- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
- le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- le vendredi et samedi de 8h30 à 12h

**Voir le guide d'accueil**

rgba(255,255,255,1)  
À télécharger  
[Guide d'accueil des nouveaux Sevranaï](#) (.pdf - 6.45 Mo)

**Guide d'accueil des nouveaux Sevranaï**

[guides d'accueil nouveaux Sevranaï](#)



rgba(255,255,255,1)